

Les vœux d'Alain Gaillard Président de TECH XV



Chers collègues et amis entraîneurs,

Une nouvelle année civile commence...et avec elle, la poursuite de la saison rugbystique.

À cette occasion, le Comité Directeur et l'équipe administrative de TECH XV se joignent à moi pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux 2015.

Que santé, sérénité vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année que nous vous souhaitons pleine d'énergie, d'enthousiasme et de réussite.

Mais ne nous leurrons pas : plus que jamais, les derniers événements, marqués par le limogeage d'un confrère -où l'habituelle dureté de la décision n'a eu d'égale que le manque de réserve patent des divers protagonistes-, les annonces de changements de staffs à venir pour la saison future, témoignent une fois encore, si besoin était, de la précarité de notre action et du traitement qui peut nous être infligé.

A tous ceux qui font partie du regroupement, anciens et nouveaux, nous vous assurons de notre vigilance et de notre détermination à œuvrer pour la pleine reconnaissance de notre métier-passion.
A tous les autres, nous vous disons : rejoignez-nous, adhérez !

Que notre force collective grandissante fasse de ce métier, certes individualiste car concurrentiel et par là-même si exposé, une profession à part entière aux droits légitimes enfin respectés !

Rugbystiquement

Les vœux 2015 de TECH XV et de son équipe

TECH XV et son équipe vous souhaitent leurs meilleurs vœux !

Que 2015 vous apporte joies et réussites tant dans vos projets personnels que professionnels.



NUMÉRO 73

Janvier 2015

SOMMAIRE

Les vœux d'Alain Gaillard.....p.1

Nouvelles mesures chômage..p.2

Attestation fiscale.....p.2

Limogeages entraîneurs.....p.3

Journées des Ambassadeurs..p.3

Fiches d'exercices.....p.3

Nouvelles mesures chômage

À compter du 1^{er} Octobre 2014, la nouvelle convention d'Assurance chômage crée de nouveaux droits pour mieux protéger et encourager la reprise d'emploi.

Les droits rechargeables

Le principe est simple : plus une personne travaille, plus elle a des droits en termes d'Assurance chômage. Avec les droits rechargeables, tout demandeur d'emploi qui retravaille en cours d'indemnisation voit sa durée d'indemnisation rallongée. Ce dispositif a été créé pour inciter les demandeurs d'emploi à accepter un contrat, même de courte durée ou avec un salaire inférieur à leur précédent emploi.

L'allocation chômage est suspendue pendant la reprise d'activité si elle procure un revenu équivalent ou supérieur à l'ancien salaire de référence. Au terme du contrat, l'allocation restante sera versée. C'est à la fin des droits initiaux que les personnes privées d'emploi pourront bénéficier de nouvelles indemnités liées au second emploi, à condition d'avoir au moins travaillé un mois (150 heures) pour le nouvel employeur.

Si l'activité reprise procure un revenu inférieur à l'ancien salaire (salaire de référence), il est possible de cumuler ce revenu avec une partie de l'allocation (voir ci-dessous).

Cumul salaire et allocation chômage

Cette possibilité de cumuler le salaire d'une activité avec une partie des allocations chômages est simplifiée en supprimant les conditions antérieures d'un contrat de moins de 110 heures avec un salaire inférieur à 70% du salaire antérieur et une indemnisation ne pouvant pas dépasser 15 mois.

Dans le cas d'une reprise d'activité à temps partiel ou à temps plein, le calcul du montant mensuel de l'allocation est le suivant : Montant de l'allocation brute mensuelle - 70% du salaire brut de l'activité reprise.

Seule limite: le cumul du salaire issu de l'activité reprise avec l'allocation ne pourra pas être supérieur au salaire antérieur brut.

Les jours non indemnisés reportent d'autant la date de fin de droits.

Attestation fiscale

N'oubliez pas de déclarer votre adhésion !

Vous êtes à jour de votre adhésion, vous allez recevoir votre attestation pour déclarer votre cotisation syndicale lors de votre déclaration de revenu.

Pour rappel, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation acquittée, ou, si vous optez pour les frais réels, le montant de votre cotisation est alors déductible en totalité. Les personnes non imposables recevront un chèque du Trésor Public d'un montant égal à 66% des cotisations versées... Si vous ne la recevez pas ou si vous l'avez égarée n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous établir un duplicata.

Limogeages entraîneurs

Lors de l'émission des spécialistes rugby du 9 Janvier 2015, les intervenants sont revenus sur la situation de Fabien Galthié au MHR.

TECH XV est en total accord avec les propos de Pierre Berbizier soulignant que, dans ce type de situation, les entraîneurs se retrouvent isolés et quelles que soient les éventuelles erreurs commises, ils ne méritent pas une telle « humiliation ».

De plus, TECH XV considère lui aussi à l'instar de P. Berbizier que « le rugby français ne sort pas grandi de cette situation ».

En effet, au vu des images de vestiaires diffusées suite à la victoire contre Toulon (premier match suite à la nomination de Jack White), nous tenons à rappeler tout comme l'ex sélectionneur que les protagonistes se doivent de respecter un devoir de réserve vis-à-vis de la situation.

Par ailleurs, TECH XV reste persuadé que les choix effectués ne remettent nullement en cause les compétences techniques des entraîneurs diplômés en France et que l'arrivée de techniciens étrangers non diplômés ne valorise pas forcément le rugby français.

TECH XV ne peut que déplorer ce type de situation et apporte tout son soutien aux entraîneurs concernés par ces faits.

Retrouvez ce texte sur la [page Facebook de TECH XV](#).



Journées des Ambassadeurs 2015

La 11e édition se dévoile...

Pour la dixième année consécutive, la Ligue Nationale de Rugby et la Société Générale reprennent la route des régions et des villes de France qui ne sont pas dotées de clubs de rugby professionnels .

L'objectif ? Transmettre les valeurs du rugby, tant sur le terrain au contact des jeunes joueurs,—qu'auprès du tissu économique et scolaire.

Vous retrouverez de nombreux ambassadeurs, joueurs professionnels évoluant dans les clubs de TOP 14 et PRO D2, et entraîneurs prêts à faire partager leur passion pour le rugby.

Cette 11ème édition aura lieu :

- Le 11 et 12 Février à Aix en Provence
- Le 24 et 26 Février à Vanne
- Le 11 et 12 Mars à Fontainebleau

Fiches d'exercices

Notre site internet, dispose d'un nombre important de fiches d'exercices, abordant différents thèmes : l'attaque, la contre-attaque, la mêlée, la défense etc...

Celles-ci sont élaborées grâce à un travail participatif des entraîneurs qui nous envoient leurs fiches d'exercices pour que nous puissions les mettre en ligne et faire partager ce savoir au plus grand nombre.

Si vous aussi vous souhaitez faire partager votre expérience, n'hésitez pas à nous envoyer vos fiches d'exercice à l'adresse mail suivante :

nils.gouisset@techxv.org

Ou par téléphone au 01 55 07 87 45.

En attendant, vous pouvez consulter nos fiches [ici](#).

